

## BRICOL'ÂGE : PETITS TRAVAUX À DOMICILE

### Préambule

### Règlement de fonctionnement

1 - Les conditions d'accès	P1
2 - Les étapes de l'inscription	P1
3 - Les interventions	P1
4 - Prendre un rendez-vous	P2
5 - Le déroulement d'un rendez-vous	P3
6 - Tarifs et règlement	P3

Inscription au service	P4
------------------------	----



## Préambule

Bricol'âge propose la réalisation des petits travaux au domicile des seniors nancéiens. Ces petits travaux sont réalisés par un professionnel du CCAS sur rendez-vous le lundi après-midi, le mercredi après-midi et le vendredi après-midi.

### 1 - Les conditions d'accès

- Habiter à Nancy et être âgé de 65 ans au minimum.

### 2 - Les étapes de l'inscription

Pour s'inscrire : compléter et fournir les documents suivants :

- Le formulaire d'inscription au service, (page 4)
- Une copie recto-verso du dernier avis d'imposition pour déterminer le tarif,
- Une photocopie de la carte d'identité,
- Un justificatif de domicile (ex : facture d'électricité, de téléphone...)

L'ensemble est à adresser :

**CCAS de la Ville de Nancy**  
**Direction autonomie**  
**5-7 rue Léopold Lallement - CS 50270**  
**54005 Nancy Cedex**

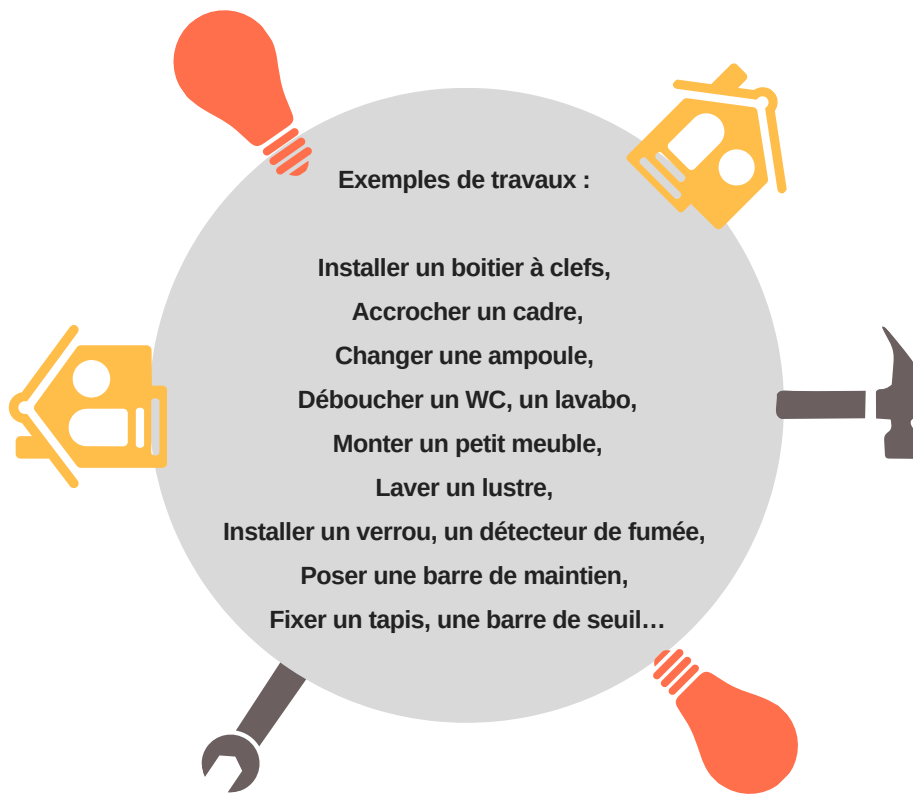
Le dossier est destiné à recueillir des informations qui favorisent votre prise en charge. Le CCAS de Nancy s'engage à veiller au respect de la confidentialité des informations recueillies par ses services.

### 3 - Les interventions

Réalisation de petits travaux à domicile ; ne nécessitant pas d'expertises techniques spécifiques. L'agent intervient dans différents domaines, comme l'électricité, la manutention, la serrurerie, la plomberie.

Toutes les interventions doivent concerner **uniquement l'intérieur de votre domicile**. En aucun cas, des travaux dans votre jardin, balcon, parking, véranda ne pourront être réalisés.

Le service estimera en fonction de votre demande, la durée du rendez-vous à prévoir et s'autorise la possibilité de refuser une intervention.



#### 4 - Prendre ou annuler un rendez-vous

Contactez le service au : 03 83 39 03 55 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Afin d'estimer au mieux le temps nécessaire pour la réalisation des travaux, il est indispensable de préciser en détail votre demande.

Un rendez-vous vous sera proposé les après-midis le lundi, mercredi ou vendredi entre 13h15 et 16h15.

Si vous deviez annuler une intervention, veuillez alerter le service 48h minimum avant l'intervention afin de libérer le rendez-vous (sous peine que l'intervention soit facturée).

#### 5 - Le déroulement d'un rendez-vous

Un agent se rend à votre domicile au jour et à l'horaire fixés.

Pour chaque rendez-vous, une « fiche intervention » est renseignée. Sur ce document sont précisés :

- Travaux demandés,
- Durée de l'intervention,
- Matériel nécessaire à la réalisation des travaux,
- Coût de l'intervention.

## 6 - Tarifs et règlement

Le tarif des interventions est appliqué en fonction du revenu fiscal de référence. Il est calculé selon votre dernier avis d'imposition (à envoyer chaque année au service). Sans ce document, la facture sera établie au tarif le plus élevé. La prestation réalisée est facturée à la demi-heure.

Le tarif des interventions est révisé au 1er janvier de chaque année.

Dans l'hypothèse où vous disposez de plusieurs services au sein de la Direction autonomie (exemple : portage de repas à domicile, téléassistance), vous recevrez une seule facture pour l'ensemble.

Elle est établie par le CCAS et vous sera transmise par courrier par la Trésorerie de Nancy.

Pour vous acquitter des sommes dues, trois possibilités s'offrent à vous :

1. Paiement par prélèvement automatique sur votre compte bancaire si vous utilisez plusieurs services,
2. Paiement par chèque (en joignant le talon qui figure sur votre facture) à adresser à la Trésorerie de Nancy Municipale, Cité administrative, 45 rue Sainte Catherine 54035 NANCY Cedex,
3. Paiement direct (espèces ou carte bancaire), muni de votre facture, à la Trésorerie de Nancy Municipale, Cité administrative, 45 rue Sainte Catherine 54035 NANCY Cedex.



Formulaire d'inscription au service Bricol'âge  
A compléter et à envoyer au CCAS

Monsieur  Madame

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ 54 000 NANCY

Maison  Appartement  Étage, code d'accès : \_\_\_\_\_

Propriétaire  Locataire

Téléphone fixe : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_

**Je joins les documents demandés :**

- Une copie du dernier avis d'imposition pour déterminer le tarif,
- Une photocopie de la carte d'identité,
- Un justificatif de domicile.

**Je m'engage à régler la facture correspondant aux travaux réalisés.**

**Je soussigné(e) (nom et prénom),** \_\_\_\_\_

**déclare avoir pris connaissance du présent règlement de fonctionnement et j'en accepte ses conditions.**

**Date :**

**SIGNATURE :**

**Demande effectuée par un tiers, précisez : nom, prénom, qualité (ex : enfant, tuteur...) et téléphone.**

La Direction autonomie du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nancy dispose de moyens informatiques destinés à la facturation des prestations proposées par la Direction autonomie du CCAS de la Ville de Nancy. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage de la Direction autonomie et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : Trésorerie Nancy Municipale, Trésorerie Générale.

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement déclaré au registre de la ville de Nancy, dont la base légale est l'intérêt légitime. Pour toute question sur ce traitement ou pour exercer vos droits, merci de joindre la mission DPO à [cnil@grandnancy.eu](mailto:cnil@grandnancy.eu)